

Méthode



105 000 patients hospitalisés en HAD : nombre de patients distincts ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile

- **soit 1,6 pour 1 000 habitants** : nombre de patients distincts ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile rapporté à la population française
- **7 000 enfants de - de 18 ans** : nombre de patients distincts de moins de 18 ans ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile
 - **soit 0,5 pour 1 000 enfants** : nombre de patients distincts de moins de 18 ans ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile rapporté à la population française âgée de moins de 18 ans
- **72 000 adultes de 18 à 79 ans** : nombre de patients distincts âgés de 18 à 79 ans ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile
 - **soit 1,5 pour 1 000 personnes** : nombre de patients distincts âgés de 18 à 79 ans ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile rapporté à la population française âgée de 18 à 79 ans
- **26 000 adultes de 80 ans ou +** : nombre de patients distincts âgés de 80 ans ou plus ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile
 - **soit 7,1 pour 1 000** : nombre de patients distincts âgés de 80 ans ou plus ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile rapporté à la population française âgée de 80 ans ou +

308 structures HAD : nombre d'établissements percevant un financement distinct ayant remonté des données du PMSI en hospitalisation à domicile. Compte tenu des règles de transmissions des données PMSI, un établissement public multi-sites est considéré comme un seul établissement.

- **126 publics** : nombre d'établissements publics de santé
- **55 privés commerciaux** : nombre d'établissements privés lucratifs
- **127 privés d'intérêt collectif** : nombre d'établissements privés à but non lucratif

Méthode

Répartition des patients selon les statuts juridiques des établissements HAD

33 000 patients hospitalisés dans le public : nombre de patients distincts ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile dans un établissement public de santé

13 000 patients hospitalisés dans le privé commercial : nombre de patients distincts ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile dans un établissement privé lucratif

60 000 patients hospitalisés dans le privé d'intérêt collectif : nombre de patients distincts ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile dans un établissement privé à but non lucratif

Activité des établissements en HAD

152 établissements exercent uniquement une activité d'HAD : nombre d'établissements percevant un financement distinct ayant remonté des données du PMSI en hospitalisation à domicile et ne réalisant que cette activité donc aucune activité de MCO, SSR ou de psychiatrie.

- **2% publics** : part des établissements publics de santé
- **73% privés commerciaux** : part des établissements privés lucratifs
- **87% privés d'intérêt collectif** : part des établissements privés à but non lucratif

151 établissements ont une activité mixte de HAD et de MCO : nombre d'établissements percevant un financement distinct ayant remonté des données du PMSI en hospitalisation à domicile et en MCO.

- 98% publics** : part des établissements publics de santé
- 25% privés commerciaux** : part des établissements privés lucratifs
- 11% privés d'intérêt collectif** : part des établissements privés à but non lucratif

5 établissements ont une activité mixte de HAD et de SSR : nombre d'établissements percevant un financement distinct ayant remonté des données du PMSI en hospitalisation à domicile et pour une activité autre que MCO (SSR exclusivement).

Répartition des journées selon les statuts juridiques des établissements HAD :

4,6 millions de journées : nombre total de journées calculé à partir du nombre de journées en sous-séquences

➤ **28,5 jours d'hospitalisation en moyenne par séjour terminé** : somme des durées des séjours terminés (hors GHT 99) calculée par la variable nombre de jours du séjour divisée par le nombre de séjours terminés

- **1,2 million de journées dans le public** : nombre total de journées réalisées en hospitalisation à domicile dans un établissement public de santé calculé à partir du nombre de journées des sous-séquences
- **667 000 journées dans le privé commercial** : nombre total de journées réalisées en hospitalisation à domicile dans un établissement privé lucratif calculé à partir du nombre de journées des sous-séquences
- **2,7 millions de journées dans le privé d'intérêt collectif** : nombre total de journées réalisées en hospitalisation à domicile dans un établissement privé à but non lucratif calculé à partir du nombre de journées des sous-séquences

Méthode

Répartition des modes d'entrée/sortie en HAD

29% des séjours sont directement pris en charge à partir du domicile : part des séjours terminés pour lesquels les patients proviennent de leur domicile

71% des séjours font suite à une hospitalisation en établissement de santé : part des séjours terminés pour lesquels les patients étaient antérieurement hospitalisés dans un établissement de santé

Pour 55% des séjours, les patients restent ensuite à leur domicile : part des séjours terminés en hospitalisation à domicile à la suite desquels les patients restent à leur domicile

A l'issue de 34% des séjours les patients sont pris en charge en établissement de santé : part des séjours terminés en hospitalisation à domicile à la suite desquels les patients sont hospitalisés dans un établissement de santé

Prise en charge en établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS)

252 000 journées réalisées en Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) : nombre total de journées réalisées en hospitalisation à domicile dans un Ehpad

- **7 000 patients pris en charge en Ehpad** : nombre de patients distincts ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile dans un Ehpad

19 000 journées réalisées en ESMS hors Ehpad : nombre total de journées réalisées en hospitalisation à domicile dans un ESMS hors Ehpad

- **331 patients pris en charge en ESMS hors Ehpad** : nombre de patients distincts ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile dans un ESMS hors Ehpad

Dépendance

21 000 patients nécessitant des soins importants (ayant un indice de Karnofsky* strictement inférieur à 30) : nombre de patients distincts ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile dans un établissement de santé et ayant un indice de Karnofsky inférieur à 30.

**L'indice de Karnofsky décrit, sur une échelle synthétique de 0% (décès) à 100 % (aucun signe ou symptôme de maladie), l'état de santé global du patient, l'aide dont il a besoin pour les gestes de la vie courante (besoins personnels, habillage, etc.) et les soins médicaux qu'il requiert. Les patients pris en charge en HAD ont un indice de Karnofsky variant de 10 % (« moribond ») à une autonomie quasi-totale (90-100%).*

Méthode

Quelques exemples de prises en charge en HAD

Un patient peut bénéficier d'une ou plusieurs prises en charge.

- **30 000 patients pour soins palliatifs** : nombre de patients distincts ayant eu au moins une sous-séquence avec un mode de prise en charge principal ou associé codé « Soins palliatif » (04)
- **22 000 patients pour pansements complexes et des soins spécifiques** : nombre de patients distincts ayant eu au moins une sous-séquence avec un mode de prise en charge principal codé « Pansements complexes et des soins spécifiques » (09)
- **7 000 patients pour soins de nursing lourd** : nombre de patients distincts ayant eu au moins une sous-séquence avec un mode de prise en charge principal codé « Soins de nursing lourd » (14)
- **7 000 patients pour Chimiothérapie à domicile et/ou surveillance post chimiothérapie** : nombre de patients distincts ayant eu au moins une sous-séquence avec un mode de prise en charge principal codé « Chimiothérapie anticancéreuse » (05) ou « Surveillance post chimiothérapie anticancéreuse » (13)
 - **4 000 patients pour chimiothérapie à domicile** : nombre de patients distincts ayant eu au moins une sous-séquence avec un mode de prise en charge principal codé « Chimiothérapie anticancéreuse » (05)
 - **4 000 patients pour surveillance post chimiothérapie** : nombre de patients distincts ayant eu au moins une sous-séquence avec un mode de prise en charge principal codé « Surveillance post chimiothérapie anticancéreuse » (13)
- **17 000 femmes prises en charge dans le cadre de la grossesse** : nombre de patientes distinctes eu au moins une sous-séquence avec un mode de prise en charge principal « Surveillance de grossesse à risque » (19) ou « Post-partum pathologique » (21).